



COMITÉ SYNDICAL DU 12 novembre 2020

PROCÈS VERBAL

Le douze novembre deux mille vingt, les élu.e.s du Comité syndical du Syndicat de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s par le Président le deux novembre deux mille vingt, se sont réuni.e.s à 14h00 dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 12, rue Villiot à Paris 12ème.

Étaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

En visioconférence :

M. ALPHAND
Mme BROSEL
M. GOUJON
M. LERT
M. LORIAU
Mme PULVAR
M. RAIFAUD

En présentiel, Salle du Comité :

Mme MONTANDON
M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En visioconférence :

Mme FISCHER
M. LARGHERO
M. MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En visioconférence :

M. BEDREDDINE

En présentiel, Salle du Comité :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

Mme DURAND
M. GUILLAUME

Au titre de Troyes Champagne Métropole :**En visioconférence :**

M. ABEL

M. VIART

Au titre de la Communauté de Communes de Saint-Dizier, Der et Blaise**En visioconférence :**

M. MARIN

Etaient absent.e.s excusé.e.s :

M. METAIRIE

Mme PATRIE

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. AQUA à M. BEDREDDINE

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BLUTEAU à Mme MONTANDON

M. KERN à M. MOLOSSI

M. GUERIN à M. GUILLAUME

Assistaient également au Comité syndical, en présentiel ou en visioconférence:

M. Valéry MOLET

Mme Elise LAUDE

M. Grégoire ISIDORE

Mme Alexie LORCA

M. Erwan COUDRAIS

Mme Melinda TELLIER

M. André BARAGLIOLI

M. Yves DAUPHIN

M. Nicolas LONDINSKY

Mme Lucile CLAVERIE

M. Thierry MOISSON-BONNEVIE

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h.

Il fait état des pouvoirs qui ont été donnés à des élu.e.s présent.e.s par des élu.e.s absent.e.s. Il aborde l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des présentations et projets de délibérations ainsi que de leurs pièces jointes, dans le délai de 8 jours conformément aux dispositions du règlement intérieur du Syndicat mixte.

Monsieur ABEL accepte de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

DELIBERATION N° 2020-11-VISIO/CS : DELIBERATION RELATIVE À L'ORGANISATION DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL À DISTANCE PAR TÉLÉCONFÉRENCE

Frédéric MOLOSSI soumet au vote la proposition de délibération, étant rappelé que : "compte tenu du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 précisant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, dans le cadre d'urgence sanitaire, et considérant qu'il convient dans ce contexte d'assurer la continuité du fonctionnement de Seine Grands Lacs, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la tenue des instances délibérantes de l'EPTB par visioconférence aux élu.e.s qui en ont fait la demande. La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance est le système Klou ;, les modalités et codes de connexion ont été envoyés aux élu.e.s qui ont fait part de leur participation à distance. Les séances sont enregistrées et donneront lieu à des procès-verbaux qui feront état de l'utilisation de la visioconférence".

Compte tenu de la configuration de la séance à laquelle de nombreux élus participent par visio, pour chaque vote, le résident interrogera chaque élu.e nominativement.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

Le Président désigne Monsieur Jean-Pierre Abel comme secrétaire de séance. Il présente ensuite le procès-verbal du Comité syndical du 22 septembre 2020.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

COMMUNICATION N° 2020-46/CS RELATIVE AUX DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ENTRE LE 9 JUIN ET LE 7 OCTOBRE 2020

Pas de demande d'intervention.

Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.

COMMUNICATION N° 2020-47/CS RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES PASSÉS DU 1ER MAI 2020 AU 15 OCTOBRE 2020

Pas de demande d'intervention.

Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2020-48/CS RELATIVE A LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EPTB SEINE GRANDS LACS

Frédéric MOLOSSI souligne que ce Comité Syndical marque une étape importante dans l'histoire de l'établissement puisque y seront traités deux sujets importants auquel s'ajoutera le rapport d'orientation budgétaire. Le premier concerne l'adoption des statuts révisés qui vont permettre, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'arrivée de trois nouveaux membres au sein de la gouvernance, à savoir la Métropole du Grand Paris, la Communauté d'Agglomération de Meaux, et la région Grand Est. Le

second sujet concerne la déclaration de projet pour le site pilote de la Bassée. Il s'agit de deux sujets éminemment importants, travaillés de longue date au sein de l'établissement à la fois par les élu.e.s, mais également par l'ensemble des services des membres de l'EPTB. S'ajoutent à ces deux points, le ROB 2021 ainsi que la décision modificative. S'agissant de la révision statutaire, un certain nombre d'éléments factuels doivent être rappelés. D'une part, les statuts proposés pour adoption ce jour sont le résultat d'un travail des services, d'une réécriture systématique au fur et à mesure de l'avancée des travaux par le Cabinet Seban, et d'un arbitrage porté par les élu.e.s des membres actuels constituant la gouvernance de l'EPTB. Ces nouveaux statuts seront applicables à compter du 1er janvier 2021. Ils doivent donc permettre d'accueillir trois nouveaux membres, prendre en compte la délégation ou la non-délégation de la GEMAPI à la Métropole du Grand Paris par les quatre membres fondateurs, revoir en conséquence les modes de participation financière de chaque adhérent, et respecter un certain équilibre dans la gouvernance entre la zone dense et les territoires de l'amont.

Frédéric MOLOSSI ajoute qu'il a été sollicité par le département des Hauts-de-Seine pour un amendement qui a fait l'objet de discussions et d'arbitrages favorables de la part des élu.e.s, notamment de la Ville de Paris. La représentation des Hauts-de-Seine passe de deux à trois élus, le nombre de représentants pour les autres membres qui composent aujourd'hui la gouvernance et pour les trois à venir, c'est-à-dire la Métropole, Meaux et la région Grand Est, demeure inchangé. Cet amendement a fait l'objet de discussions entre les Hauts-de-Seine et la Ville de Paris qui sont les deux membres historiques impactés par la convention qu'ils ont passée avec la Métropole du Grand Paris. Le résultat de cette proposition a fait l'objet d'un accord politique entre les présidents des instances délibérantes de ces deux collectivités. Le reste du document est inchangé.

Colombe BROSSSEL souhaite dire quelques mots à propos de la modification des statuts de l'EPTB car elle arrive à la fin d'un processus sur lequel beaucoup d'élu.e.s et de personnels de l'EPTB et des différents services ont beaucoup travaillé. Cette délibération est l'aboutissement de ce long travail qui a fait l'objet de multiples allers-retours avec des situations parfois complexes que chacun a su gérer avec grande intelligence. Paris a fait le choix de transférer la compétence GEMAPI à partir du 1^{er} janvier 2021. C'est une étape importante dans les relations avec la Métropole. Le souhait de Colombe BROSSSEL est que l'EPTB puisse entrer dans une ère de stabilité. Celui-ci a modifié ses statuts à de multiples reprises au cours du dernier mandat afin de s'adapter à des configurations différentes, à de nombreuses évolutions parfois complexes. Il n'est pas simple pour un organisme d'arriver à être à la fois sur le long terme et quasi en permanence en train de réviser ses statuts, d'adopter des modes de fonctionnement évolutifs. C'est l'aboutissement d'un gros travail et il sera nécessaire de le faire vivre dans la durée pour que l'EPTB retrouve du temps pour se consacrer à son cœur de métier. Elle tient à remercier tous ceux qui ont œuvré et travaillé à ce projet qui recueille l'assentiment de la Ville de Paris.

Frédéric MOLOSSI remercie Colombe BROSSSEL et partage l'absolue nécessité de clôturer, après l'adoption de ces statuts, une phase qui a été beaucoup consacrée à ces sujets pour entrer dans une phase de stabilité, apprendre à travailler en 2021 avec les nouveaux membres de la gouvernance et revenir aux fondamentaux de l'établissement. Il s'emploiera à maintenir cet esprit de travail collectif permettant d'envisager sereinement l'avenir.

Didier GUILLAUME souligne qu'un certain nombre de dysfonctionnements au sein du Département du Val de Marne, suite notamment aux élections municipales, n'ont pas permis un suivi politique efficient, rigoureux et cohérent de la collectivité. Il tient à réaffirmer officiellement le soutien du département du Val-de-Marne au Président MOLOSSI, en soulignant l'importance de leur collaboration passée et à venir. Toutefois, le manque de décisions dans le Val-de-Marne de la part des élu.e.s, et malgré des alertes de l'administration sur l'importance du sujet, n'a pas permis de délibérer en séance du Conseil départemental. Les représentants du département du Val-de-Marne

ne pourront donc pas participer au vote sur cette délibération faute de délégation pour pouvoir prendre position au nom du Président du Département, étant entendu qu'ils ne s'opposent pas à l'évolution des statuts tels que présentés. L'Assemblée départementale aura lieu le 14 décembre prochain, et lors de celle-ci, une délibération sera prise et sera adressée à l'EPTB, ce document officiel formalisant la position du Département. Didier GUILLAUME est également favorable à une démarche dans la durée et la continuité, mais il peut y avoir des évolutions institutionnelles, et il appartient à chacun, dans ses responsabilités au sein des différents syndicats et collectifs, de démontrer la pertinence des instances dans lesquelles il siège, mais aussi l'importance et la pertinence des collectivités territoriales et donc des Départements.

Frédéric MOLOSSI prend note des circonstances un peu particulières s'agissant du Conseil départemental du Val de Marne, mais surtout de la réaffirmation de la volonté de celui-ci à demeurer un acteur de la gouvernance de l'EPTB et à ne pas s'opposer à l'évolution statutaire. Il tient à remercier Didier GUILLAUME. Il précise que la question du vote formel au sein de l'assemblée délibérante participe aussi de cette période un peu particulière, mais n'est pas un soi un sujet à caractère juridique.

Denis LARGHERO remercie par avance ses collègues pour leur soutien et leur compréhension en ce qui concerne ce dépôt d'amendement émanant de discussions et d'échanges qui avaient pour origine une demande du Département des Hauts-de-Seine. Les circonstances et le changement de président suite à la pandémie, n'ont pas permis les échanges qui s'imposaient avec le Président SIFFREDI. Ceux-ci ont donc eu lieu tardivement et ont imposé ce calendrier un peu compliqué. Les parties prenantes ont donné quitus à cette proposition. Il mesure le travail réalisé par les services, notamment dans les Départements où ils sont très largement associés aux travaux de l'EPTB. Malgré les changements institutionnels qu'a connus le secteur, il aurait été difficile de faire mieux dans le contexte législatif et institutionnel. Cela permet, y compris en termes de périmètre et de surface de représentation des villes, des collectivités et des communautés de communes EPCI qui rejoignent l'EPTB, d'envisager les sujets que l'EPTB a en responsabilité de manière plus sereine et mieux partagée avec celles et ceux qui en subissent les conséquences et qui souhaiteraient être associés à sa gouvernance. Il est important de pouvoir associer le maximum de collectivités et à travers elles, les habitants. Le Département des Hauts-de-Seine a souhaité cet échange dans la mesure où sa contribution financière en direction des problématiques que gère l'EPTB soit directement, soit au travers de la MGP, ne baisse pas puisqu'une partie est versée directement à l'EPTB, l'autre à la MGP, mais revient à l'EPTB via la MGP. Il souhaite témoigner de la vigilance des services des Départements pour que les engagements financiers, notamment au travers du projet de la Bassée, continuent d'être maîtrisés et partagés entre les bénéficiaires. Il remercie le Président MOLOSSI pour sa constance dans l'atteinte des objectifs et les moyens mis en œuvre pour que les sujets dont l'EPTB a la responsabilité puissent être pris au bon niveau et traités conformément aux risques qu'ils font courir aux populations.

Frédéric MOLOSSI confirme que le Président SIFFREDI a rappelé la volonté du département des Hauts-de-Seine comme de l'ensemble des membres de la gouvernance de maintenir les enveloppes budgétaires dédiées au fonctionnement de l'EPTB et les en remercie.

Jean-Pierre ABEL s'associe à tout ce qui vient d'être dit concernant l'immense et excellent travail porté par l'EPTB durant ces derniers mois, que ce soit par les agents de l'EPTB mais également tous les élu.e.s. Ce sens de la responsabilité qui, aujourd'hui, se concrétise avec une évolution des statuts, est une excellente nouvelle. Tout le monde a travaillé, échangé, fait valoir ses points de vue et l'accueil de ces nouveaux territoires permet de donner une dimension exceptionnelle et réaliste à l'EPTB dans ses interventions et dans la gestion des milieux aquatiques. François BAROIN qui suit les travaux de l'EPTB et reste attentif à son évolution est avec l'ensemble des élu.e.s dans cette démarche et les remercie, ainsi que le Président, pour l'excellent travail qui conduit aujourd'hui à faire évoluer les statuts de l'EPTB dans le bon sens.

Jean-Yves MARIN rappelle que l'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise a intégré l'EPTB en 2017, ce qui lui a permis depuis trois ans d'établir d'excellentes relations de confiance tant avec la structure qu'avec son Président. L'évolution des statuts semble logique. L'agglomération a adhéré avec une contribution financière qui vient d'être bouleversée, augmentant de façon assez considérable. Elle souhaite rester dans cette institution, mais cette contribution a posé problème au niveau de l'agglomération, les avis étant un peu partagés. Sans doute que l'ensemble va peser pour rester dans l'institution, mais la condition financière d'intégration a considérablement évolué depuis trois ans, même si l'ensemble des autres éléments incite l'agglomération à continuer avec l'EPTB dans un souci de l'intérêt général.

Frédéric MOLOSSI tient à remercier les agglomérations de Saint-Dizier et de Troyes-Champagne Métropole car, en effet, dans le cadre de cette révision statutaire, la contribution demandée à ces deux membres passe d'un montant de 5 centimes d'Euro à 1 Euro par habitant, l'objectif étant de rapprocher la contribution de ces nouveaux membres de celle des autres contributeurs historiques. Il remercie Jean-Yves MARIN d'avoir souligné les rapports de confiance qui se sont établis entre l'EPTB et la collectivité de Saint-Dizier, et la volonté réaffirmée que Saint-Dizier demeure dans la gouvernance. Depuis quelques années, l'EPTB veille à être un élément de développement des territoires sur lesquels, notamment, sont établis les quatre lacs réservoirs, et peut-être qu'un certain nombre de nouveaux partenariats pourront être établis entre le territoire de Saint-Dizier et l'EPTB sur une série de sujets.

Bélaïde BEDREDDINE souhaite soutenir ces nouvelles règles en espérant trouver de la stabilité dans la longueur. Il se dit déçu par la loi sur l'eau qui se prépare au niveau national et qui ne semble déboucher sur rien pour l'instant. Pour pouvoir se stabiliser en tant qu'acteurs locaux, la loi sur l'eau doit être totalement pérenne et poser les questions relatives aux inondations, à la gestion des milieux, des eaux de ruissellement. Il faut que toutes ces questions soient traitées à travers une loi cadre au niveau national qui permette d'avancer plus sereinement dans les années à venir, notamment dans le combat écologique qui doit être mené pour préserver la ressource. Sans doute que la France sera très en retard en 2027 sur la directive cadre européenne relative au bon état des eaux de surface et qu'elle est en train de rater un virage nécessaire pour atteindre tous ces objectifs, qu'il s'agisse de l'eau potable, du soutien d'étiage, de la gestion des risques d'inondation, des milieux ou de l'assainissement.

Dan LERT tient à saluer la finalisation de la révision des statuts de l'EPTB au terme d'une longue séquence qui a fait l'objet de nombreux débats et allers-retours au sein de la gouvernance de l'EPTB. Étant un nouvel entrant, il salue le travail réalisé, remercie le Président de son écoute lors des dernières séquences et de la prise en compte de l'avis de la Ville de Paris sur un certain nombre de points qui a permis d'aboutir à un résultat satisfaisant pour l'ensemble des parties.

Frédéric MOLOSSI passe la parole à Maître DAUCÉ pour qu'elle rappelle les modalités de ce vote.

Maître Solenne DAUCÉ rappelle la disposition des statuts qui prévoit que les modifications statutaires sont adoptées par le Comité Syndical à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Il s'agit donc de faire le décompte des personnes présentes et représentées et de s'assurer que le vote obtient les faveurs de deux tiers d'entre eux

Frédéric MOLOSSI indique que 24 membres sont présents ou représentés. Pour que la révision statutaire soit adoptée, 16 votes favorables sont nécessaires.

***Le Comité syndical approuve à 20 voix.
4 élu.e.s ne participent pas au vote (C. DURAND, D. GUÉRIN,
D. GUILLAUME, J-Y. MARIN)***

COMMUNICATION N°2020-49/CS RELATIVE À L'ÉTAT DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES CONSOMMÉS DU 1^{ER} JANVIER AU 28 OCTOBRE 2020

Frédéric MOLOSSI souligne que les niveaux de crédits sont comparables malgré le ralentissement des chantiers dû à la pandémie en début d'été, ce qui devrait conduire à une consommation des budgets de fonctionnement et d'investissement proche, mais il est difficile d'en dire plus aujourd'hui car la courbe a augmenté de manière exponentielle, en espérant qu'elle continuera de croître jusqu'à atteindre une consommation des crédits conforme aux normes pour des établissements comme l'EPTB.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical donne acte à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020-50/CS APPROUVANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2020

Frédéric MOLOSSI indique que cette décision modificative a pour objectif d'affiner les inscriptions budgétaires au regard des éléments intervenus en cours d'année. La maquette de la décision modificative est présentée en annexe du rapport. Elle est arrêtée pour un montant de 41 172 465 €. Toutes les sections et tous les mouvements confondus, la décision prévoit une diminution de la masse budgétaire de 3,4% par rapport au budget supplémentaire, soit -1 450 000 €. Les économies réalisées, notamment sur la section de fonctionnement, vont permettre notamment d'augmenter l'autofinancement de près de 308 k€ pour atteindre un total d'un peu plus de 4 M€, soit 20% du montant de la section de fonctionnement. Les ajustements réalisés figurent dans les documents transmis. S'agissant de la section d'investissement, il est proposé d'inscrire 1 590 000 € de dépenses en moins en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces ajustements impacte nécessairement le PPI et y sera intégré afin d'actualiser les enveloppes des autorisations de programme.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020-51/CS: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Frédéric MOLOSSI souligne que le rapport d'orientation budgétaire a été construit, malgré les ambitions renouvelées, dans un cadre visant à maîtriser les dépenses de l'établissement. Il est marqué par cinq ambitions. La première est le chantier de la Bassée qui commencera réellement en 2021 avec 2,8 M€ qui seront consacrés aux études de maîtrise d'œuvre et accompagnement, un peu plus de 260 k€ en acquisitions foncières, et une part estimée à un peu plus de 9 M€ pour les travaux en eux-mêmes. La seconde ambition est la modernisation, l'entretien et la réhabilitation des installations. En conformité avec le plan pluriannuel d'investissement, l'enveloppe a été fixée à près de 12 M€ sur l'exercice 2021. La troisième ambition est la volonté d'être plus et mieux éco-responsable, avec à la fois une attention particulière sur la vie quotidienne de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'équipement des bâtiments, de la flotte automobile. Un travail prospectif est réalisé notamment autour de la question de la production d'électricité par voie photovoltaïque, qu'elle soit flottante ou terrestre. En amont d'un comité syndical, un temps de formation, de sensibilisation, d'échange sera proposé sur ces sujets avant de prendre, le cas échéant,

un certain nombre de décisions. Quatrième ambition, animer le territoire, coopérer avec ses acteurs. Les principaux moteurs de l'animation des territoires sont les différents PAPI dont l'EPTB partage l'animation, à commencer par celui de la Seine et de la Marne franciliennes, mais aussi ceux de Troyes, de Saint-Dizier, du Loing et, plus récemment, de l'Yonne-Médian, tous à des stades de développement différents mais dont il faut assurer non seulement la poursuite de l'animation et le soutien à la mise en œuvre effective à l'échelle locale. Mieux s'intégrer dans la vie locale est également un élément fondamental du rapport qui nécessite d'être rééquilibré entre l'amont et l'aval, l'urbain et le rural. Un certain nombre de propositions de développement seront faites en concertation avec les acteurs locaux, qu'il s'agisse du patrimoine, de la culture ou d'activités sportives.

S'agissant des orientations, une baisse de la section de fonctionnement. En 2020, cette dernière a déjà fait l'objet d'une maîtrise importante et il est proposé de poursuivre en 2021, notamment en dégagant des marges nécessaires au financement des investissements qui représentent un enjeu crucial. Les dépenses réelles de fonctionnement, qui font l'objet de décaissements, présenteront une baisse de 6,29%, passant à un peu plus de 13 260 000 € contre un peu plus de 14 M€ en 2019 et près de 14,8 M€ en 2018. Le budget primitif alloué aux ressources humaines, représentant 38% des dépenses de fonctionnement, sera proposé au même niveau qu'en 2019 et 2020. Les charges à caractère général continueront de baisser, l'objectif étant une baisse d'environ 15%, en maintenant toutefois les efforts relatifs à la mise en œuvre des actions des différents PAPI qui sont aussi source de recettes et de financements croisés. Les subventions seront stables par rapport à 2019, aux alentours de 300 k€, soit 1,5% des dépenses de fonctionnement. Enfin, les charges financières liées aux emprunts contractés seront en légère baisse, de 3%, et les charges exceptionnelles demeureront stables.

S'agissant de la section d'investissement, la double ambition, la Bassée et les quatre lacs réservoirs, est située à environ 27,7 M€ contre 18,7 M€ en 2020, soit une hausse de près de 47,5%. La partie relative à l'entretien et la modernisation des lacs demeure stable. Le projet de la Bassée représentera au total un peu plus de 12 M€. L'entretien et la gestion des quatre lacs réservoirs, avec la double mission soutien de l'étiage et prévention des inondations, restent une part importante, s'élevant à environ 10,8 M€ hors projet de la Bassée. À noter qu'en 2020, suite à l'adoption à l'unanimité par le Comité Syndical du plan pluriannuel d'investissement, celui-ci a été mis en œuvre, l'objectif étant d'être en conformité avec ce PPI même s'il a vocation chaque année à être réexaminé.

Les recettes sont constituées des contributions des membres historiques qui resteront stables aux alentours de 9 M€, auxquels il convient d'ajouter 300 k€ de contribution de Troyes-Champagne Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise, du Pays de Meaux et de la région Grand Est. Le montant de la redevance est fixé à 8 730 000 €, sachant qu'il a été décidé d'atteindre progressivement les 10 M€, en conformité avec la trajectoire d'augmentation afin de mieux couvrir les besoins de l'établissement en termes d'investissement. Le taux de recouvrement de cette redevance reste exceptionnel, puisqu'il est pour l'exercice en cours de 99,98%. Les recettes du patrimoine et des subventions complètent les ressources de l'EPTB. L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de disposer d'un autofinancement de 5,7 M€ à basculer en recettes d'investissement. Enfin, les recettes d'investissement proprement dites s'élèvent à plus de 20 M€. Elles sont constituées pour leur majeure partie du fonds de compensation de la TVA pour 1,6 M€, des subventions pour 6,6 M€, d'un emprunt d'équilibre de 11,8 M€. Enfin, la capacité de désendettement est estimée à 1,8 an, permettant d'anticiper dans de bonnes conditions l'exercice 2021 qui verra l'en-cours de la dette augmenter de façon significative.

Didier GUILLAUME a bien noté la maîtrise et la rigueur de gestion du budget de fonctionnement, notamment en matière de RH. Néanmoins, au regard des projets de l'EPTB, il souhaite savoir si en

termes de RH, une anticipation ou une évolution en matière de création de postes est possible, notamment en termes d'accompagnement du projet de la Bassée.

Valéry MOLET confirme qu'il y aura du redéploiement, donc de la requalification de poste, en passant des postes de C en B et de B en A, ainsi qu'une interrogation concernant la création de postes au fur et à mesure de l'avancée des travaux, notamment de la Bassée, puisque le budget d'investissement va passer de 12 M€ environ par an à près de 45 M€ à compter de 2022.

Le Comité syndical donne acte à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2020-52/CS : AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BASSÉE- DÉCLARATION DE PROJET.

Frédéric MOLOSSI remercie les collègues ayant participé au temps de formation suggéré par François VAUGLIN. Sur certains sujets structurants de l'activité, il juge utile de prendre l'habitude de le faire sans attendre un point d'actualité ou une urgence particulière pour anticiper et mûrir ensemble les réflexions, partager les points de vue et essayer de dégager des modalités de fonctionnement. Il précise que l'établissement est contraint de faire référence dans l'intitulé au projet global de la Bassée, sachant qu'une partie des études préalables qui ont ensuite conduit à l'enquête d'utilité publique ont été réalisées sur la base de la globalité du projet, mais il s'agit bien uniquement de permettre le lancement du casier pilote de la Bassée, celui-là même qui a fait l'objet de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet dernier.

François VAUGLIN tient à saluer les services qui se sont rendus disponibles pour les réunions qui ont permis de poser des questions et d'avoir des réponses concrètes et précises. C'est une bonne façon de travailler sur des dossiers extrêmement complexes, qui nécessitent de comprendre le fonctionnement des barrages réservoirs et de l'institution. Il s'agit d'un ouvrage spécifiquement "Gemapien" et pour avoir suivi son évolution ces dernières années, il tient à faire part de ses inquiétudes lorsqu'il a pris connaissance de ce dossier, notamment par rapport aux impacts environnementaux du projet. Toutefois, les réponses apportées tant sur la conception de l'ouvrage conduisant à créer des petites digues, que sur son mode de fonctionnement, montrent que les activités en place vont pouvoir perdurer. C'est en moyenne quelques jours, voire semaines au maximum, une fois tous les six ans, que l'eau viendra se déployer en cas de crue conséquente. Il s'agit donc d'un mode de fonctionnement qui respecte les territoires, leurs contraintes, qui permet de continuer les activités, en induisant quelques contraintes, en particulier le fait que les installations doivent être démontables dans des délais rapides. Certains impacts ne peuvent être évités mais ceux-ci sont amplement compensés grâce aux efforts qui ont été faits. Enfin, puisque la commission d'enquête a émis des réserves, le projet a évolué pour prendre en compte ces réserves et il semble important d'en avoir confirmation aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le transport fluvial majoritaire pour les matériaux qui serviront à construire les digues.

Philippe GOUJON indique que son vote sera plus que favorable à ce projet et remercie le Président pour la réunion de travail qu'il a bien voulu organiser et qui a permis de lever les derniers doutes sur tel ou tel questionnement, notamment vis-à-vis des problématiques environnementales. Ce projet est attendu par des millions d'habitants de Paris et de sa région dans la mesure où il s'agit sans doute de la contribution la plus importante pour limiter les conséquences désastreuses des crues à venir, la crue centennale bien sûr, mais aussi les crues décennales. C'est donc un projet indispensable pour éviter d'ajouter des crises aux crises et ce dans des délais assez rapides, car les crues décennales s'amplifient et se répètent de façon inquiétante. Cette opération est tout à fait exemplaire, remarquablement menée en matière de concertation, de protection de l'environnement, mais aussi dans la manière dont les travaux vont être conduits. C'est une chance historique de pouvoir limiter

très sensiblement les conséquences d'une crue centennale. L'adoption de ce projet aujourd'hui permettra de commencer les travaux très rapidement, sachant qu'il serait irresponsable de retarder la réalisation de ce projet dans la mesure où la crue pourrait se produire dans un délai proche.

Audrey PULVAR indique que compte tenu de la délégation à la Métropole du Grand Paris dès 2021, elle ne prendra pas part au vote mais elle tenait à souligner que le travail mené et les conclusions fournies suite à l'enquête d'utilité publique sont très éclairants. Elle souhaite attirer l'attention sur la question de l'évaluation du caractère pilote. En effet, il est indiqué : "cette évaluation pouvant recouvrir notamment l'efficacité hydraulique [...]". Or, le verbe "devoir" semble plus indiqué que le verbe "pouvoir", c'est-à-dire que l'évaluation du caractère pilote doit - et non peut - recouvrir l'efficacité hydraulique, la non perte nette de biodiversité, l'efficience et l'impact social et territorial. Et quid de l'évolution ? Ce travail est-il en route ? De quelles modifications s'agit-il quand l'EPTB dit avoir considéré les recommandations et mis en place ces modifications ? Le choix des mots est important et, encore une fois, l'évaluation du caractère pilote sur tous ces sujets est non seulement primordiale, mais indispensable.

Dan LERT remercie le Président MOLOSSI d'avoir organisé cette réunion d'information et d'échange sur le projet de la Bassée qui a permis d'en apprécier toutes les dimensions dans le cadre plus global des missions de l'EPTB. Du fait du transfert de la compétence à la Métropole du Grand Paris, il ne prendra pas part au vote. Il ne s'agit pas d'un signal négatif sur le fond du dossier. Il tient à souligner la nécessité d'une évaluation à chaque étape du projet au regard des enjeux extrêmement importants, ce qui permettra d'avancer pas à pas sur ce dossier. Il remercie l'action de ses prédécesseurs, représentants de Paris, et salue la cohérence de François VAUGLIN sur ces questions.

Frédéric MOLOSSI fait sienne la proposition d'Audrey PULVAR d'utiliser le verbe « devoir » plutôt que le verbe « pouvoir ». D'autre part, dès le démarrage du chantier, l'EPTB sera accompagné par un prestataire qui travaillera au montage des éléments qui vont permettre de s'assurer de l'évaluation du caractère pilote du site. Il propose de mettre en place une sorte de comité de pilotage avec l'ensemble des élu.e.s participant à la gouvernance, qui se réunira régulièrement pour permettre à chacun, au fur et à mesure des étapes, d'être tenu informé et d'être partie prenante de ce projet, de sa construction puis de sa mise en œuvre. Il remercie l'ensemble des intervenants pour leur reconnaissance envers l'équipe en charge de ce dossier, qui a su lier une dimension technique, un rapport à la population, aux élus locaux, à l'ensemble du tissu associatif, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs et environnementalistes, de grande qualité quels qu'aient été les points de vue des uns et des autres.

**Le Comité syndical approuve à 19 voix POUR
4 élu.e.s ne prennent pas part au vote (Colombe BROSEL, Dan
LERT, Sylvain RAIFAUD, Audrey PULVAR)**

DÉLIBÉRATION N°2020-53/CS : CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS ET LE SYNDICAT MIXTE EPTB SEINE GRANDS LACS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX DESTINÉS À LA RÉALISATION DES DIGUES DU SITE PILOTE DE LA BASSEE

Frédéric MOLOSSI indique qu'une des demandes formulées à l'issue de l'enquête d'utilité publique était de privilégier le transport fluvial pour au moins 50% des matériaux. L'EPTB s'emploiera, notamment dans la rédaction des prochains marchés, à atteindre un objectif au-delà des 50%. Une hypothèse raisonnable laisse à penser que l'objectif d'au moins 80% du flux de ces matériaux par voie fluviale devrait être atteint. Il est proposé la signature d'une convention de coopération avec la Société du Grand Paris et Seine Grands Lacs pour la fourniture de ces matériaux à hauteur de 20% des besoins, lesquels seront donc transportés par voie fluviale. Il s'agit de matériaux extraits du

chantier de la ligne 18, dans le cadre du chantier du Grand Paris Express. Indépendamment de cette coopération de bon aloi qui semble tendre vers le bon horizon, cela permet de faire une économie de 40% du coût estimé pour cette même quantité de matériaux.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020-54/CS : OPÉRATION DE SITE PILOTE DE LA BASSÉE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

Frédéric MOLOSSI rappelle que l'objectif de l'EPTB est d'acquérir le moins possible et de ne le faire que sur des emprises de digues et des ouvrages hydrauliques, sur les terres utiles à des opérations de valorisation écologique, et uniquement dans le cas où l'occupation temporaire n'est pas possible. Il s'agit de poursuivre ces acquisitions foncières dans cet état d'esprit.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2020-55/CS: REMPLACEMENT D'UN ELU DU BUREAU SYNDICAL

Frédéric MOLOSSI propose de revenir lors de la séance du 10 décembre sur le remplacement d'un élu au sein du Bureau Syndical. En effet, il convient de procéder au remplacement d'un élu parisien par une autre élue parisienne mais il faut donc attendre que le Conseil de Paris délibère en bonne et due forme pour installer peut-être Célia BLAUDEL puisque ce même Conseil de Paris doit aussi délibérer pour les six élus parisiens dans le cadre des nouveaux statuts de l'EPTB.

Pas de demande d'intervention

La délibération est retirée

DÉLIBÉRATION N°2020-56/CS : REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Frédéric MOLOSSI propose, en remplacement de Pierre BELL-LOCH, démissionnaire, la candidature de Didier GUILLAUME en qualité de membre suppléant de la CAO.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020-57/CS : DÉSIGNATION D'UN.E. REPRÉSENTANT.E DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE L'ARMANÇON

Frédéric MOLOSSI indique, pour information, que Jean-Michel VIART est titulaire à ce poste. Un poste de suppléant vient d'être créé à la demande du Préfet de l'Yonne. S'il en est d'accord, il est proposé à Jean-Pierre ABEL d'être son suppléant.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020-58/CS RELATIVE A L'ADHESION AU SIPPAREC

Frédéric MOLOSSI rappelle qu'il s'agit pour l'EPTB de profiter de la centrale d'achat du SIPPAREC en matière de téléphonie et d'outils numériques, et de son soutien juridique et administratif dans ce domaine.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical approuve à l'unanimité

COMMUNICATION N°2020-59/CS RELATIVE AUX APPELS À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'EPTB

Frédéric MOLOSSI a fait référence à cette communication dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. Il s'agit notamment de travailler et de communiquer autrement sur les territoires d'implantation de l'EPTB. Deux appels à projets artistiques ont d'ores et déjà été réalisés et se sont concrétisés à l'église de Champaubert, sur le lacs du Der, ainsi qu'à la Maison des Lacs. Il est proposé de réitérer ce type d'initiative et d'y consacrer un budget total de 20 k€.

Pas de demande d'intervention

Le Comité syndical donne acte à l'unanimité

Frédéric MOLOSSI réitère ses chaleureux remerciements aux membres du Comité Syndical pour cette séance importante.

Erwan COUDRAIS remercie les administrateurs de signer la liste d'émargement pour la séance ainsi que le vote de la décision modificative budgétaire qu'ils doivent renvoyer par mail avant demain soir.

La séance est close à 16h30

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre ABEL



**Vice-Président de Troyes Champagne Métropole
Maire de Les Noës-près-Troyes**